

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 juin 2014 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après la constatation du quorum, le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 2 juin 2014 à 19 h 05.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance ordinaire du lundi 2 juin 2014, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de mai 2014 :
 - Service des incendies ;
 - Épuration des eaux usées;
 - Traitement de l'eau potable;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 28 mai 2014;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 mai 2014;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 28 mai 2014;
 - 5. Dépôt par la greffière du procès-verbal de correction (séance du 5 mai 2014);
- D) Période d'information du maire;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Acceptation de la transaction et quittance dans le dossier de Bruce Yando;
- 30.2** Acceptation de la transaction et quittance dans le dossier de Les Consultants S.M. Inc.;
- 30.3** Autorisation de paiement – Dossier Sylvain Brunette;
- 30.4** Autorisation de paiement – Dossiers d’outrage au tribunal – Susan Jandreau;
- 30.5** Autorisation - Contribution pour matelas Arthur-Pigeon et activités de loisirs de la relève;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Adoption du Règlement 862-2014 décrétant une dépense de 36 130 \$ et un emprunt de 36 130 \$ pour le financement de l’indemnité finale reliée à l’expropriation M.Y. Marché Dupuis Inc.;
- 40.2** Avis de motion : Règlement 863-2014 décrétant une dépense de 65 000 \$ et un emprunt de 65 000 \$ pour le financement du règlement des griefs de Bruce Yando;
- 40.3** Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement d’urbanisme 511;
- 40.4** Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage 512;
- 40.5** Adoption du premier projet de règlement 864-2014 modifiant le Règlement d’urbanisme 511 (Affectation Infrastructure publique);
- 40.6** Adoption du premier projet de règlement 865-2014 modifiant le Règlement de zonage 512 (Zone U-2);
- 40.7** Tenue d’une assemblée publique aux fins de consultation pour les projets de règlement 864-2014 et 865-2014;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Embauche de monsieur Martin Demers pour le département des travaux publics pour la période estivale 2014;
- 50.2** Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale saison 2014;
- 50.3** Approbation des vacances annuelles 2014 des employés de la Ville;

60. –VARIA

- 60.1** Fermeture de l’Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 19 juillet 2014 au 3 août 2014;
- 60.2** Demande au gouvernement du Québec le remboursement à 100% de la TVQ;
- 60.3** Autoriser le versement d’une contribution de 100\$ à «Voyage à Québec – GADG» – (école secondaire Arthur-Pigeon);

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** :

Adoption de l'ordre du jour

14-06-02-3534

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 juin 2014 tel que présenté et avec dispense de lecture. L'item varia demeure ouvert.

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de mai 2014

Les rapports des directeurs pour le mois de mai 2014 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, des travaux publics et de l'inspection municipale sont déposés au greffe.

Rapport sur la situation financière au 28 mai 2014

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 28 mai 2014.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 mai 2014

Comptes à payer –Mai 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 28 mai 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement au 28 mai 2014

Dépenses d'investissement – Janvier à mai 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois de janvier à mai 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt par la greffière du procès-verbal de correction (séance du 5 mai 2014)

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19*, la greffière est autorisée à modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Une modification est apportée au Règlement 861-2014.

La modification consiste à corriger uniquement le titre du 1^{er} projet de règlement 861-2014, adopté à la séance ordinaire du 5 mai 2014, ainsi que celui de sa résolution d'adoption numéro 14-05-05-3525 et de l'avis de motion. La modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal. Le procès-verbal de correction est déposé par la greffière Denyse Jeanneau.

Période d'information du maire

Le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a assisté au cours du mois de mai 2014:

- 1er mai assemblée du mois CIT
- 2 mai rencontre avec Mr Papadakis (terrain à vendre)
- 5 mai assemblée du mois
- 6 mai rencontre pompiers (soir)
- 7 mai meeting CDEVH (après midi)
- 7 mai meeting MRC (caucus)
- 8 mai rencontre MRC gestion des mesures de risques d'incendie (soir)
- Rencontre avec Stéphane Billette Députée et Whip assemblée national
- Discussion avec avocat et conseil (soir)
- Meeting du mois MRC (soir)
- 16 mai meeting avec Stanley et Matthew Reid (après midi)
- Visite d'habitation les Tisserandes (matin)
- Meeting CLD (soir)
- Meeting avec jeunes promoteurs (jour)
- Rencontre et souper Club Rotary (soir)
- 27 mai rencontre Mme Rennie (gleaner) (matin)
- 28 mai caucus du mois (soir)
- 29 mai MRC (caucus) (soir)
- 29 mai rencontre ingénieur André Pilon (midi)
- 29 mai rencontre Directeur des travaux public Mr Gauthier (après midi)
- 30 mai représentation Hôpital Barrie (souper)

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

Monsieur Yvan Lefebvre : Il s'informe si le conseil a rencontré le Député concernant les subventions pour le pavage. Le maire lui répond que oui et que nous devrions recevoir la subvention usuelle d'environ 13 000 \$. De plus, le montant de la Taxe d'accise sur l'essence que nous recevrons devrait s'élever à environ 1 million de dollars, néanmoins, le gouvernement peut exiger que nous investissions ce montant en priorité sur l'aqueduc et l'égout. Il demande s'il y a un organigramme de la Ville. Le maire lui dit que oui. Il demande qui sont les Consultants S.M..

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 5 mai 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-06-02-3535

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

30. – Administration & Finances

Acceptation de la transaction et quittance dans le dossier de Bruce Yando

Considérant que la Ville de Huntingdon a décrété, par la résolution numéro 10-02-01-2079 en date du 1^{er} février 2010, de licencier monsieur Bruce Yando, manœuvre au département des travaux publics, pour cause de réorganisation économique;

Considérant que le 1^{er} août 2011, l'arbitre Bernard Bastien a accueilli en partie le **grief 2010-02** et a ordonné la réintégration du salarié ainsi que le versement de tout le salaire perdu et tous les avantages prévus à la convention collective;

Considérant que le 24 août 2012, soit 3 jours avant la date prévue de réintégration, le salarié a remis un billet médical pour un congé de maladie;

Considérant que la Ville de Huntingdon a procédé au congédiement du salarié le 18 septembre 2012 et qu'à cet effet, le salarié a déposé le **grief 2012-04**;

Considérant que le 17 juin 2013, l'arbitre Bernard Bastien a rendu une décision relativement au **grief 2012-04** et qu'à cet effet le salarié

a fait une demande de révision judiciaire de la décision (**dossier 760-17-003307-132**);

Considérant que les parties désirent régler les dossiers 760-17-003307-132, grief 2010-02 et grief 2012-04 afin d'éviter les frais et aléas des auditions à être tenues;

14-06-02-3536

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve la Convention de Transaction et Quittance.

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la Convention de Transaction et Quittance ainsi que tous les documents nécessaires et à poser tous les gestes requis afin qu'il soit donné suite à la Convention de Transaction et Quittance.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à verser le montant établi à l'entente selon les termes et conditions stipulées à l'article 7 et que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Adopté

Acceptation de la transaction et quittance dans le dossier de Les Consultants S.M.

Considérant que le 31 mars 2011, la firme Les Consultants S.M. inc. a déposé au greffe de la Cour du Québec une requête introductive d'instance réclamant à la Ville de Huntingdon une somme de 62 710.95 \$ pour des factures impayées à la firme Frappier et Génier, le tout portant intérêt au taux de 24 % par année soit 50 045.07 \$ au moment du dépôt de la requête;

Considérant que la Ville de Huntingdon conteste le bien-fondé de cette réclamation alléguant qu'une partie des factures sont des services rendus au cours des années 2006, 2007 et 2008 qui ont déjà été payés alors qu'une autre partie des factures sont en rapport à des mandats donnés à la firme Frappier & Génier qui n'ont jamais été réalisés;

Considérant que les parties désirent régler le dossier afin d'éviter les frais et aléas des auditions à être tenues;

14-06-02-3537

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve l'entente de règlement négocié entre les parties pour un montant de 27 500 \$ plus les taxes applicables;

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon,

la Convention de Transaction et Quittance ainsi que tous les documents nécessaires et à poser tous les gestes requis afin qu'il soit donné suite à la Convention de Transaction et Quittance.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à verser la somme de 27 500 \$ plus les taxes applicables et que cette dépense de 28 520 \$ (27 500 \$ + 1 020 \$ de TVQ non remboursable) soit financée à même le budget de l'année 2014 via un transfert budgétaire des dépenses salariales des employés des Travaux publics.

Adopté

Autorisation de versement dans le dossier de Sylvain Brunette

Le maire André Brunette mentionne qu'il ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'il est en conflit pour ce point étant donné qu'il a un lien de parenté avec Sylvain Brunette. Il cède son siège présidentiel au maire suppléant Rémi Robidoux.

Considérant que M. Sylvain Brunette est le principal créancier dans la Faillite de Marché M.Y.Tabagie;

Considérant les revendications soulevées par monsieur Brunette et son intention de réclamer une indemnité en dommages d'un montant de 10 000 \$;

Considérant que les parties souhaitent régler le litige les opposant à monsieur Brunette dans le dossier de l'expropriation du 9-11 et 13-15 rue Prince;

Considérant que M. Brunette s'engage à se désister de tout recours en réclamation pour dommages subis dans le présent dossier, mais réclame à la Ville le paiement des intérêts qu'il a dû verser à cause des délais occasionnés à la suite des reports répétitifs demandés par la Ville dans ce dossier;

Considérant les discussions intervenues entre les parties;

14-06-02-3538

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une somme de 1 004,18 \$ à la compagnie 9269-2581 Québec Inc et que cette dépense soit financée à même le budget 2014.

Adopté

Autorisation de paiement de l'amende pour l'outrage au Tribunal – Dossier Susan Jandreau

Considérant que la Ville de Huntingdon a été reconnue coupable d'outrage au Tribunal en rapport aux ordonnances des juges Alary et Fournier rendus dans le dossier de Susan Jandreau;

Considérant que la Ville a été condamnée à verser une amende de 15 000 \$ avec dépens;

14-06-02-3539

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la trésorière à payer la somme de 15 000 \$ plus dépens à même les revenus supplémentaires de l'exercice financier 2014.

Adopté

Autorisation - Contribution pour matelas Arthur-Pigeon et activités de loisirs de la relève

Considérant que la Ville de Huntingdon a reçu une contribution financière de 6 000 \$ de Jeunesse rurale en forme visant la mise en place et le maintien des activités de loisirs de la Ville;

Considérant que monsieur Samuel Julien propose d'utiliser ce montant aux fins suivantes :

Contribution de 2 000 \$ pour des matelas (cours de cheerleading) à l'école Arthur-Pigeon;
Financement d'environ 4 000 \$ pour les activités de loisirs de la relève;

14-06-02-3540

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville autorise le versement d'un montant de 2 000\$ à l'École Arthur-Pigeon pour l'achat de matelas pour les cours de cheerleading.

Que le conseil autorise l'utilisation de la subvention de Jeunesse rurale en forme pour le financement d'environ 4 000 \$ des activités de loisirs de la relève.

Adopté

40 – Réglementation

Adoption du Règlement 862-2014 décrétant une dépense de 36 130 \$ et un emprunt de 36 130 \$ pour le financement de l'indemnité finale reliée à l'expropriation M.Y. Marché Dupuis Inc.

Le maire André Brunette mentionne qu'il ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'il est en conflit pour ce point étant donné qu'il a un lien de parenté avec Sylvain Brunette. Il cède son siège présidentiel au maire suppléant Rémi Robidoux.

Considérant que la Ville de Huntingdon a décrété par la résolution numéro 11-07-04-2653 l'expropriation des immeubles appartenant à M. Y. Marché Dupuis Inc. situés au 9-11 et 13-15 rue Prince à Huntingdon, connus sous les numéros de lots 3 230 305 et 3 230 303 du cadastre du Québec;

Considérant la ratification d'une entente de règlement hors cour intervenue entre les parties le 8 mai 2014 laquelle sera entérinée par le Tribunal administratif du Québec et par la Cour supérieure;

Considérant que par consentement mutuel les parties se sont entendues pour le versement par la Ville d'une indemnité finale de 36 130 \$;

Considérant qu'une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, emprunter les sommes à payer en vertu d'un jugement (article 592 de la Loi sur les cités et villes et article 249 de la Loi sur la fiscalité municipale).

Considérant que la conseillère Marielle Duhème a donné un avis de motion concernant l'adoption de ce règlement à la séance ordinaire du 5 mai 2014;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 862-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-06-02-3541

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le Règlement 862-2014 décrétant une dépense de 36 130 \$ et un emprunt de 36 130 \$ pour le financement de l'indemnité finale reliée à l'expropriation M.Y. Marché Dupuis Inc.

Adopté

Avis de motion : Règlement 863-2014 décrétant une dépense de 65 000 \$ et un emprunt de 65 000 \$ pour le financement du règlement des griefs de Bruce Yando

Avis de motion est donné par la conseillère Marielle Duhème selon lequel le Règlement 863-2014 décrétant une dépense de 65 000 \$ et un emprunt de 65 000 \$ pour le financement du règlement des griefs de Bruce Yando sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion : Règlement 864-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (affectation infrastructure publique)

Avis de motion est donné par le conseiller Rémi Robidoux selon lequel le Règlement 864-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (affectation infrastructure publique) sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Cette modification a pour effet de remplacer une partie de l'affectation infrastructure publique (lots 3 447 326 et 3 447 005) par l'affectation habitation de densité moyenne à forte, dans le secteur des rues Bonneville, F.-Cleyne et Church.

Avis de motion : Règlement 865-2014 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage (zone U-2)

Avis de motion est donné par le conseiller Rémi Robidoux selon lequel le Règlement 865-2014 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage (zone U-2) sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La modification concerne le plan de zonage de l'annexe «A» du règlement de zonage 512, tel qu'amendé, par la suppression d'une partie de la zone U-2 dans le secteur des rues Bonneville, F.-Cleyne et Church et l'agrandissement de la zone HC-2 en y intégrant les lots 3 447 326 et 3 447 005.

Adoption du premier projet de règlement 864-2014 modifiant le Règlement 511 du Plan d'urbanisme (Affectation Infrastructure publique)

Considérant qu'une demande de modification de zonage a été déposée pour le lot 3 447 005 situé dans la zone U-2 (emprise ferroviaire abandonnée) dans le secteur des rues Bonneville, F. Cleyne et Church;

Considérant que le demandeur requiert qu'une modification de zonage soit effectuée afin d'y établir une nouvelle zone d'habitation (HC) incluant plusieurs types d'habitations allant du unifamiliaux (h1) aux collectifs (h7);

Considérant que la MRC du Haut Saint-Laurent a adopté le 31 janvier 2013 le règlement no 260-2013 modifiant le schéma d'aménagement relativement à l'élimination de l'affectation «Terre publique» correspondant à l'emprise ferroviaire abandonnée dans les limites de la Ville de Huntingdon;

Considérant que l'affectation prédominante du secteur concerné est l'habitation;

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement 511 du Plan d'urbanisme;

Considérant que le conseiller Rémi Robidoux a donné un avis de motion concernant l'adoption de ce règlement à la séance ordinaire du 2 juin 2014;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 859-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-06-02-3542

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 864-2014 modifiant le Règlement 511 du Plan d'urbanisme (Affectation Infrastructure publique).

Adopté

Adoption du projet de règlement 865-2014 modifiant le Règlement de zonage 512 et le plan de zonage (zone U-2)

Considérant qu'une demande de modification de zonage a été déposée pour le lot 3 447 005 situé dans la zone U-2 (emprise

ferroviaire abandonnée) entre les rues F.-Cleyn, Bonneville et Church;

Considérant que le demandeur requiert qu'une modification de zonage soit effectuée afin d'y établir une nouvelle zone d'habitation (HC) incluant plusieurs types d'habitations allant du unifamiliaux (h1) aux collectifs (h7);

Considérant que la MRC du Haut Saint-Laurent a adopté le 31 janvier 2013 le règlement no 260-2013 modifiant le schéma d'aménagement relativement à l'élimination de l'affectation «Terre publique» correspondant à l'emprise ferroviaire abandonnée dans les limites de la Ville de Huntingdon;

Considérant que l'unique usage autorisé dans la zone U-2, est l'usage U₁ « équipement relié au transport ferroviaire », lequel ne peut plus être exercé sur les lots 3 447 005 et 3 447 326 situés entre la rue, F.-Cleyn, Bonneville et Church;

Considérant que la zone contigüe à l'actuelle zone U-2 est résidentielle, soit (HC-2) et que le Conseil souhaite permettre l'opération d'activités compatibles avec la vocation résidentielle ne causant ainsi aucun préjudice aux citoyens résidant dans la zone visée et dans les zones contigües;

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement 512 et au Plan de zonage;

Considérant que le conseiller Rémi Robidoux a donné un avis de motion concernant l'adoption de ce règlement à la séance ordinaire du 2 juin 2014;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 865-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-06-02-3543

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 865-2014 modifiant le Règlement de zonage 512 et le plan de zonage (zone U-2).

Adopté

Tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation sur les projets de règlement 864-2014 et 865-2014

Considérant l'adoption des projets de règlement numéro 864-2014 et 865-2014;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la municipalité tient une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

14-06-02-3544

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique pour les projets de règlement 864-2014 et 865-2014.

Adopté

50. –Nomination & Gestion du personnel

Embauche de monsieur Martin Demers pour le département des travaux publics pour la période estivale 2014

Considérant que pour la période estivale 2014 la Ville doit effectuer l'entretien des espaces verts sur le territoire de la Ville de Huntingdon ;

Considérant l'entente intervenue entre la Ville et le Syndicat des travailleurs (CSN) pour la période estivale 2014, soit de mai 2014 à octobre 2014, l'employeur peut embaucher un salarié autre qu'un salarié étudiant lequel sera assujetti aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 4.06 de la convention collective en vigueur;

14-06-02-3545

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Martin Demers au poste de salarié affecté à l'entretien des espaces verts pour la période estivale du mois de mai à octobre 2014 au département des travaux publics de la Ville au taux horaire de 16,00\$.

Que l'embauche soit assujettie aux mêmes conditions que celles prévues à la lettre d'entente no. 2014-08. de la convention collective de travail en vigueur de la Ville de Huntingdon.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2014

Considérant l'ouverture de la piscine municipale le 24 juin 2014;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de moniteurs pour les cours de natation de la saison estivale 2014 ;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de sauveteurs pour la surveillance des baigneurs pendant la saison estivale 2014 ;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

14-06-02-3546

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour la piscine municipale pour la période estivale 2014 :

Nom	Poste	Taux horaire
➤ Meaghan Mueller	Sauveteur certifié/ moniteur certifié	14.00 \$
➤ Frédéric Houle	Sauveteur certifié	14.00 \$
➤ David Rosenbaum	Sauveteur certifié	14.00 \$
➤ Vanessa Templeton	Assistant sauveteur	11.00 \$
Assistants pour les cours de natation – Relève Jeunesse Rural en Forme		
➤ Mathilde Montpetit	Assistant moniteur	10.35 \$
➤ Cayla Smith	Assistant moniteur	10.35 \$

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

Approbation des vacances annuelles 2014 des employés de la Ville

Considérant que les salariés expriment leur choix de vacances, par ordre d'ancienneté générale, mais groupé par département;

Considérant que ce choix peut être modifié après entente avec l'employeur;

Considérant que durant la période estivale comprise entre le 3^e lundi de juin et le 1^{er} lundi de septembre, le salarié ne peut inscrire plus de deux (2) semaines de vacances consécutives ou non, sauf si des semaines demeurent disponibles après que tous les salariés du département ont inscrit leurs vacances estivales ;

Considérant que lorsque l'employeur change les périodes de vacances établies, pour quelque raison que ce soit, les vacances des salariés affectés sont payées au taux et demi (150%) de leur salaire régulier ;

Considérant que la liste des vacances annuelles 2014 des employés de la Ville de Huntingdon est présentée aux membres du conseil pour approbation ;

14-06-02-3547

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal approuve la liste des vacances annuelles 2014 des employés de la Ville de Huntingdon, telle que présentée.

Adopté

60. –Autres

Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 19 juillet 2014 au 3 août 2014

Considérant que les employés du département administratif seront en vacances pour la période du 19 juillet au 3 août 2014 inclusivement;

14-06-02-3548

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise la fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 19 juillet 2014 au 3 août 2014 inclusivement.

Adopté

Demande au gouvernement du Québec le remboursement à 100% de la TVQ

Considérant que le changement relatif au remboursement de la TVQ se traduit par un impact négatif de plus de 180 000 \$ sur le budget municipal 2014 de la Ville de Huntingdon, ce qui a encouru une réduction équivalente des dépenses;

14-06-02-3549

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon dénonce le changement dans les modalités de l'Entente touchant le remboursement de la TVQ qui a eu un impact majeur pour le budget 2014 de la Ville de Huntingdon.

Que la Ville de Huntingdon demande au gouvernement de rembourser 100 % de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, et ce, dès 2014.

Que cette résolution soit aussi transmise au député provincial de Huntingdon, aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent, à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

Autoriser le versement d'une contribution de 100\$ à «Voyage à Québec – GADG» – (école secondaire Arthur-Pigeon)

Considérant que des étudiants en GADG (groupe adapté de développement global) de l'école secondaire Arthur-Pigeon vont effectuer un voyage de trois jours à Québec pour leur projet de fin d'année;

14-06-02-3550

**Il est proposé par monsieur Paul André Ricard
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ à «Voyage à Québec – GADG» pour le projet de fin d'année des

étudiants du groupe adapté de développement global de l'école secondaire Arthur-Pigeon.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

Howard Welburn : Il informe le conseil qu'il a eu une rencontre de travail avec Marco Gauthier et Johanne Hébert afin de préparer la liste des travaux à faire. Il mentionne que dès que les travaux d'asphalte (nid-de-poule) seront réalisés, le lignage des rues se fera.

Florent Ricard : Il félicite la directrice générale pour son excellent travail.

Denis St-Cyr : Il informe les citoyens que la Ville a été reconnu coupable d'outrage au Tribunal. Ce qui est une première au Québec pour une Ville.

Rémi Robidoux : Il explique aux citoyens que les élus ont eu une séance de photos avant la réunion pour le site internet.

Marielle Duhème : Elle mentionne qu'elle a participé à une réunion du Comité consultatif d'urbanisme. Elle indique qu'elle a reçu une plainte d'un citoyen relativement à l'eau potable qui serait jaune.

André Brunette : Il mentionne qu'une centaine de réponses sont entrées en rapport avec le sondage sur le transport en commun et que les citoyens ont jusqu'au 5 juin pour déposer leur réponse au sondage. Il informe les citoyens qu'une rencontre aura lieu avec le ministère des Transports du Québec le 6 juin prochain.

Levée de la séance

14-06-02-3551

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 02.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière